

BASE DE DONNEES ARIA

REGION : ALSACE

Inventaire des accidents recensés en 2012

Réf. : RC130002 - ED12360 / 11/03/2013

Avertissement

La base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents), du Ministère en charge du développement durable, recense les accidents et incidents qui ont, ou auraient pu, porter atteinte à la santé ou à la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Ces événements résultent pour l'essentiel d'installations industrielles ou agricoles classées ou susceptibles de l'être (IC). D'autres événements comme ceux impliquant des transports de matières dangereuses par route, rail, canalisation, bateau (TMD) et dont les enseignements leurs sont transposables sont également enregistrés. Ce recensement par principe non exhaustif et les analyses induites sont organisés depuis 1992. Les accidents saisis se sont pour l'essentiel déroulés en France, seuls les plus significatifs à l'étranger étant retenus pour leur extrême gravité ou leur intérêt en matière de retour d'expérience.

Cette base recense 42516 événements au 31 décembre 2012. Sur les 36147 cas répertoriés à cette date en France, 25396 d'entre eux impliquent des installations classées (IC), 5299 le TMD, 2740 autres cas étrangers aux IC ont entraîné des pollutions accidentelles des eaux superficielles, 2712 sont relatifs à d'autres événements porteurs de retour d'expérience transposables aux IC.

Au titre de la seule année 2012, 1551 événements ont été enregistrés. Sur les 1476 cas répertoriés en France, 908 événements impliquent des IC, 280 le transport de matières dangereuses (route, fer, fleuve, mer, canalisations), 18 ont entraîné des pollutions des eaux superficielles mais dont les origines sont inconnues et 270 d'autres cas ou REX transposables aux IC. De même 55 événements ont été enregistrés en Alsace, dont 44 impliquant des IC, 2 le TMD, 0 des pollutions des eaux superficielles aux origines non identifiées et 9 autres cas.

Les tableaux suivants donnent, pour l'année 2012 en Alsace et pour l'ensemble des accidents français, une répartition selon les sources d'informations, les activités concernées, les types d'accidents, leur origine, les conséquences induites sur l'environnement...

Ces accidents concernent exclusivement :

- Accidents / incidents concernant une installation classée ou susceptible de l'être

Pour alléger le texte, seul le terme «accidents» est utilisé dans cette synthèse. Un accident peut correspondre à plusieurs items.

1) Sources de l'information

Sources	Alsace (44 cas)	France (903 cas)
Inspection	36 %	33 %
Exploitant	16 %	15 %
CHSCT	2,3 %	0,3 %
Tiers expert	0 %	0,6 %
Inspection travail	0 %	0,6 %
SDIS	0 %	0,9 %
CODISC / SYNERGI	73 %	76 %
Presse	70 %	54 %
Banques extérieures	0 %	0,2 %
Autre rapport (1)	4,5 %	2 %

(1) Exploitants coût assureurs (GAN, APSAD...).

2) Départements

Départements	2012 (44 cas)	1992 / 2012 (986 cas)
67 - Bas-Rhin	64 %	55 %
68 - Haut-Rhin	36 %	45 %

3) Activités concernées (code N.A.F.)

Les activités économiques sont classées selon la nomenclature NAF (Nomenclature des Activités en France utilisée par l'INSEE) avec répartition exprimée en % du nombre d'accidents pour lequel l'activité est connue : 44 et 902 accidents, soit 100 et 99 % des événements répertoriés en région Alsace et en France.

<i>Activités</i>	<i>Alsace (44 cas)</i>	<i>France (902 cas)</i>
01 - Culture et production animale, chasse et services annexes	18 %	15 %
02 - Sylviculture et exploitation forestière	0 %	0,2 %
03 - Pêche et aquaculture	0 %	0,1 %
07 - Extraction de minerais métalliques	0 %	0,1 %
08 - Autres industries extractives	0 %	0,3 %
10 - Industries alimentaires	2,3 %	8,9 %
11 - Fabrication de boissons	0 %	1,1 %
13 - Fabrication de textiles	0 %	0,3 %
14 - Industrie de l'habillement	0 %	0,1 %
15 - Industrie du cuir et de la chaussure	0 %	0,1 %
16 - Travail du bois, fabrication d'articles en bois, liège... (hors meubles)	0 %	3,5 %
17 - Industrie du papier et du carton	2,3 %	2,1 %
18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	0 %	0,6 %
19 - Cokéfaction et raffinage	0 %	2,7 %
20 - Industrie chimique	16 %	8,4 %
21 - Industrie pharmaceutique	2,3 %	0,7 %
22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2,3 %	3,3 %
23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,3 %	2,2 %
24 - Métallurgie	2,3 %	4,7 %
25 - Fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements)	2,3 %	3,2 %
26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0 %	0,8 %
27 - Fabrication d'équipements électriques	0 %	0,4 %
28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	2,3 %	0,8 %
29 - Industrie automobile	2,3 %	1,3 %
30 - Fabrication d'autres matériels de transport	4,5 %	0,9 %
31 - Fabrication de meubles	0 %	0,8 %
32 - Autres industries manufacturières	0 %	0,4 %
33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	0 %	1 %
35 - Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	6,8 %	3,1 %
36 - Captage, traitement et distribution d'eau	0 %	0,1 %
37 - Collecte et traitement des eaux usées	0 %	0,9 %
38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	23 %	13 %
42 - Génie civil	0 %	0,3 %
43 - Travaux de construction spécialisés	2,3 %	1,7 %
45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	0 %	1,8 %
46 - Commerce de gros (hors automobiles et motocycles)	6,8 %	6,7 %
47 - Commerce de détail (hors automobiles et motocycles)	0 %	2,5 %
49 - Transports terrestres et transport par conduites	0 %	1 %
52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	2,3 %	2,2 %

MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI

Activités	Alsace (44 cas)	France (902 cas)
56 - Restauration	0 %	0,1 %
61 - Télécommunications	0 %	0,2 %
71 - Activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques	0 %	0,1 %
72 - Recherche-développement scientifique	0 %	0,2 %
73 - Publicité et études de marché	0 %	0,1 %
77 - Activités de location et location-bail	0 %	0,2 %
82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	0 %	0,2 %
85 - Enseignement	0 %	0,1 %
86 - Activités pour la santé humaine	0 %	0,6 %
88 - Action sociale sans hébergement	0 %	0,1 %
90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle	0 %	0,1 %
93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs	0 %	0,3 %
94 - Activités des organisations associatives	0 %	0,1 %
96 - Autres services personnels	0 %	0,4 %

4) Types d'accidents

Répartition exprimée en % du nombre d'accidents pour lequel le type d'événements est connu : 42 et 896 accidents, soit 95 et 99 % des événements répertoriés en région Alsace et en France.

Types	Alsace (42 cas)	France (896 cas)
Incendies	67 %	62 %
Explosions	0 %	6,6 %
Rejets de matières dangereuses / polluantes	48 %	49 %
Chutes / Projections d'équipements	0 %	5,1 %
Radioactivité / Irradiation	2,4 %	1,3 %
Effets Dominos	0 %	1,3 %
Presque accidents	0 %	0,8 %
Accident de transport	4,8 %	5,7 %
Accidents impliquant un ASP	7,1 %	9,9 %
Autres types d'évènements	2,4 %	3,6 %

5) Causes des accidents

Répartition exprimée en % du nombre d'accidents pour lequel les causes sont connues : 28 et 594 accidents, soit 64 et 65 % des événements répertoriés en région Alsace et en France. Un même accident peut avoir de multiples causes.

Causes	Alsace (28 cas)	France (594 cas)
Facteur organisationnel et humain dont :	64 %	61 %
-> Organisation défaillante (consignes, procédures...)	50 %	50 %
-> Défaut de maîtrise du procédé	14 %	14 %
-> Usage inadapté de produits dangereux	0 %	1,2 %
-> Intervention insuffisante ou inadaptée	0 %	0,7 %
-> Abandon produits / équipement dangereux	3,6 %	1,5 %
Défaillance matérielle	50 %	56 %
Acte de malveillance avéré ou suspecté	11 %	4 %

MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI

Causes	Alsace (28 cas)	France (594 cas)
Causes externes dont :	14 %	13 %
-> Pertes d'utilités (eau, électricité...)	0 %	0,5 %
-> Accident extérieur à l'établissement	3,6 %	3,2 %
-> Agressions d'origine naturelle	11 %	9,1 %
-> Autres causes externes	0 %	0,8 %
Pollution chronique	0 %	0,2 %
Autres causes	3,6 %	1,2 %

6) Circonstances des accidents

Répartition exprimée en % du nombre d'accidents pour lequel les circonstances sont connues : 13 et 288 accidents, soit 30 et 32 % des événements répertoriés en région Alsace et en France. Un même accident peut avoir plusieurs circonstances.

Circonstances	Alsace (13 cas)	France (288 cas)
Période d'activité réduite	85 %	80 %
Travaux / Maintenance / Réparation / Test	15 %	12 %
Début / Fin de poste	0 %	2,8 %
1ère mise en service	0 %	0,3 %
Remise en service / Redémarrage	0 %	2,1 %
Mise à l'arrêt	0 %	0,7 %
Unité abandonnée	0 %	1,7 %
Opération exceptionnelle	0 %	2,8 %
Démantèlement	0 %	3,5 %
Arrêt longue durée	0 %	0,3 %

7) Répartition par type de conséquence

Répartition donnée en % du nombre d'accidents pour lequel des conséquences sont connues : 35 et 811 accidents, soit 80 et 89 % des événements répertoriés en région Alsace et en France. Un même accident peut avoir de multiples conséquences.

Conséquences	Alsace (35 cas)	France (811 cas)
Morts	0 %	1,2 %
Blessés	14 %	22 %
Chômage technique	5,7 %	14 %
Tiers sans abris	0 %	0,1 %
Incapacité travail (tiers)	0 %	0,6 %
Privation d'usages - eau potable	0 %	0,9 %
Privation d'usages - électricité	0 %	2 %
Privation d'usages - gaz	0 %	0,4 %
Privation d'usages - téléphone	0 %	0,2 %
Privation d'usages - transport public	0 %	0,7 %
Population évacuée	2,9 %	5,9 %
Population confinée	0 %	1,5 %
Périmètre de sécurité	11 %	14 %
Limitation de la circulation (route, fer, etc.)	2,9 %	7,6 %
Pollution des eaux superficielles	14 %	8,3 %

MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI

Conséquences	Alsace (35 cas)	France (811 cas)
Pollution atmosphérique	11 %	17 %
Contamination des sols	2,9 %	2,8 %
Pollution des eaux souterraines	5,7 %	1 %
Atteinte à la faune sauvage	0 %	1,4 %
Atteinte à la flore sauvage	0 %	0,1 %
Atteinte aux animaux d'élevage	11 %	5,4 %
Dommages matériels internes	63 %	71 %
Dommages matériels externes	0 %	3,1 %
Pertes d'exploitation internes	14 %	25 %
Pertes d'exploitation externes	0 %	1,2 %
Sans conséquences	2,9 %	5,1 %

Données globales complémentaires (selon les informations disponibles)

Echantillon Alsace (35 cas) : aucun accident n'a provoqué la mort de personnes, 5 accidents sont à l'origine d'au moins 22 blessés (dont 21 employés et 1 sauveteur), 1 accident a provoqué l'évacuation de 102 personnes.

Echantillon France (811 cas) : 10 accidents ont provoqué la mort de 14 personnes (dont 8 employés, 2 sauveteurs et 4 personnes du public), 176 accidents sont à l'origine d'au moins 500 blessés (dont 362 employés, 86 sauveteurs et 25 personnes du public), 48 accidents ont provoqué l'évacuation de 4005 personnes et 12 accidents ont provoqué le confinement de 946 personnes.






8) Principales familles de produits concernées






Familles de produits	Alsace (38 cas)	France (783 cas)
Produits chimiques	26 %	30 %
Hydrocarbures liquides (fuel, essence, huiles...)	24 %	13 %
Déchets et effluents	18 %	14 %
Produits alimentaires et agroalimentaires	18 %	17 %
Bois et dérivés (papier, carton...)	11 %	13 %
Matières plastiques, caoutchouc et résines	5,3 %	7,8 %
Produits manufacturés	7,9 %	9,1 %
GPL et assimilés (Méthane, Propane...)	2,6 %	7,5 %
Engrais	11 %	3,8 %
Métaux et alliages	2,6 %	3,7 %
Pierres, minerais et matériaux de construction	0 %	1,8 %
Substances pyrotechniques et explosifs	0 %	0,6 %
Produits et formulations phytosanitaires	5,3 %	0,9 %
Substances et particules radioactives	2,6 %	1,1 %
Textiles et fibres	0 %	1,1 %
Autre	5,3 %	3,1 %

9) Répartitions régionales des accidents en 2012 et 1992 - 2012.

<i>Régions</i>	<i>2012 (908 cas)</i>	<i>1992 / 2012 (22553 cas)</i>
Alsace	4,8 %	4,4 %
Aquitaine	8,5 %	5,5 %
Auvergne	2,4 %	3,5 %
Basse-Normandie	2 %	2 %
Bourgogne	3,3 %	4,2 %
Bretagne	5,2 %	5,1 %
Centre	4,2 %	3,8 %
Champagne-Ardenne	3,2 %	3,9 %
Collectivité Sui Generis	0,1 %	0 %
Collectivités d'Outre-Mer	0,1 %	0 %
Corse	0,1 %	0,2 %
Départements d'Outre-Mer	1,9 %	0,7 %
Franche-Comté	3,2 %	3,8 %
Haute-Normandie	3,4 %	4,2 %
Ile-de-France	6,8 %	7,8 %
Languedoc-Roussillon	2,5 %	1,9 %
Limousin	1,3 %	1,1 %
Lorraine	4,7 %	5,7 %
Midi-Pyrénées	3,6 %	3,5 %
Nord-Pas-de-Calais	6,2 %	5,3 %
Pays de la Loire	4,8 %	4,6 %
Picardie	4,5 %	4,1 %
Poitou-Charentes	5,4 %	4,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,9 %	6,7 %
Rhône-Alpes	9,7 %	14 %

Accidents par département : BAS-RHIN (28 cas)






  □ □ □ □ □ **ARIA 41676 - 15/01/2012 - 67 - WEYER**
22.23 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
 □ □ □ □ □ Des conteneurs de gazole stockés dans une usine de fabrication de piscines fuient et polluent l'ISCH sur 400 m. Les pompiers installent 2 barrages flottants et stoppent la pollution. Les boudins et buvards disposés le long des berges sont retirés le lendemain. La gendarmerie s'est rendue sur place.
 □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □




  □ □ □ □ □ **ARIA 41702 - 30/01/2012 - 67 - MUNDOLSHEIM**
35.13 - Distribution d'électricité
 □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 13h20 sur un transformateur électrique à bain d'huile (PCB) en cours de démantèlement dans un centre de distribution d'électricité. Les services de l'électricité consignent 2 lignes à haute tension sans perturbation de la distribution d'énergie ; les pompiers éteignent les flammes avec 2 lances à mousse et refroidissent l'équipement.
 □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □

ARIA 41720 - 03/02/2012 - 67 - SCHIRMECK

28.11 - Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules

Un feu se déclare vers 9h30 dans un conduit d'extraction de fumée de l'atelier forge d'une usine fabriquant des pièces pour moteur. L'exploitant éteint l'incendie avec du dioxyde de carbone. Les pompiers vérifient l'absence de point chaud puis quittent les lieux vers 11 h. L'atelier est remis en service après nettoyage des conduits d'extraction.

  □ □ □ □ □ **ARIA 41781 - 08/02/2012 - 67 - BOLSSENHEIM**
01.11 - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
 □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 11h25 dans un bâtiment agricole (ancien séchoir à tabac) de 1 500 m² abritant une porcherie, 4 cuves de fioul (1 800 l), 30 kg de produits phytosanitaires ainsi que divers matériels. Les pompiers protègent 3 habitations menacées et éteignent l'incendie vers 18 h avec 5 lances dont 2 sur échelle. Le bâtiment est détruit mais une partie des animaux est sauvée ; les secours déblaient les lieux.
 □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □






 □ □ □ □ □ **ARIA 41815 - 08/02/2012 - 67 - REICHSHOFFEN**
25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.
  □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 11h30 sur une ligne de "cuivrage" dans l'atelier de traitement de surface d'une tréfilerie de 10 000 m². L'équipe d'intervention interne ne parvenant pas à maîtriser le sinistre, qui a pris naissance à la jonction du rinçage à la soude caustique diluée et du 1er bain acide, alerte les secours publics. Une cinquantaine de pompiers ainsi que 24 engins sont mobilisés et la circulation aux abords de l'établissement est déviée ; 9 employés légèrement intoxiqués par les fumées sont examinés par le service médical des secours, 3 d'entre eux sont conduits à l'hôpital pour des examens complémentaires. L'alimentation électrique du site est interrompue.




L'incendie se propage par les gaines d'extraction et de rejet des effluents gazeux au 1er et 2ème étage de l'usine qui abritent respectivement l'installation de traitement de ces effluents et les archives d'une entreprise tierce. Une canalisation en plastique de 50 mm se rompt sous l'effet de la chaleur provoquant le déversement de 10 m³ d'eau. Une partie s'écoule sur un stock de soude et d'acide sulfurique à 50 % (6 m³), sans conséquence. Le bain de plomb en fusion (5 m³) et les autres bains acides sont protégés des écoulements par leurs capotages demeurés intacts. L'incendie circonscrit vers 14h30 est éteint vers 17 h après maîtrise des foyers résiduels sur les archives papier au second étage du bâtiment. Les eaux d'extinction ont été collectées dans une rétention sur le site mais une partie s'est écoulée dans le réseau public. L'exploitant de la station d'épuration communale informé de ce déversement d'effluents à pH 6,5 a isolé ce rejet. Aucun écoulement dans la FALKENSTEINERBACH n'est signalé. L'installation de "cuivrage" est hors service et le système de traitement des effluents gazeux est détruit. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes du sinistre. Selon l'exploitant, un échauffement sur un bac en polypropylène, généré par un fil en acier, serait à l'origine de l'incendie. Le bac est remplacé par une capacité métallique.

ARIA 41926 - 13/02/2012 - 67 - SESSENHEIM

01.50 - Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 11h15 dans un poulailler de 500 m² abritant 10 000 poussins. Une trentaine de pompiers intervient et éteint l'incendie. Le bâtiment est partiellement détruit et 3 000 volatiles périssent. L'exploitant transfère les survivants dans le hangar chauffé d'un voisin. La gendarmerie enquête sur le sinistre qui pourrait avoir été causé par une défaillance du chauffage radiant au gaz naturel.





 □ □ □ □ □ **ARIA 43212 - 21/02/2012 - 67 - SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**
17.12 - Fabrication de papier et de carton
  □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 2 h sur une machine de production dans une papeterie. Les pompiers éteignent le sinistre en 2 h, 3 personnes sont incommodées par les fumées. La remise en état de l'unité prend plusieurs semaines.
 □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □





 □ □ □ □ □ **ARIA 41810 - 24/02/2012 - 67 - DUNTZENHEIM**
01.50 - Culture et élevage associés
  □ □ □ □ □ Vers 9h30, une exploitante agricole signale un panache de fumée dans un bâtiment agricole de 400 m² abritant du fourrage et 19 t d'engrais. Les pompiers déploient plusieurs lances à eau pour refroidir l'engrais qu'ils ont du mal à localiser. Une partie du fourrage est évacuée à l'aide d'un engin de l'exploitation. En raison du risque d'explosion, un périmètre de sécurité de 400 m est établi et le maire, de part ses pouvoirs de police, ordonne à 12h30 l'évacuation de 102 personnes vers la salle communale d'une municipalité voisine.

Plusieurs services de l'Etat sont consultés à 14h30 : la DDT, l'ARS et l'ONEMA au sujet du risque de pollution par les eaux d'extinction, la DREAL sur le reconditionnement et le traitement des engrais. L'association de pêche locale également informée surveille un ru ayant accueilli les eaux d'extinction polluées, à la recherche d'éventuels poissons morts ; aucune pollution visible du milieu naturel par les eaux d'extinction n'est toutefois constatée. Les habitants rejoignent leur logement à 16 h. Le bâtiment agricole est détruit. La station d'épuration voisine n'est pas

atteinte.





Selon la presse, deux adolescents auraient mis le feu à un ballot de paille le 22/02. Le feu aurait alors couvé pendant 2 jours avant d'être détecté par l'exploitante.

    **ARIA 41838 - 01/03/2012 - 67 - SOULTZ-SOUS-FORETS**
46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Un déversement de 3 000 l de fioul se produit vers 8h30 dans un dépôt d'un commerce de gros de combustibles lors du remplissage d'un camion-citerne ; la cuvette de rétention déborde et 1 000 l d'hydrocarbure polluent un ruisseau puis la SELTZBACH sur 3 km. Les pompiers mettent en place 4 barrages absorbants sur la rivière et une entreprise spécialisée pompe le fioul confiné dans la rétention. Aucun captage d'eau ni station d'épuration n'est situé dans la zone d'intervention des secours.


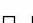


    **ARIA 41841 - 01/03/2012 - 67 - DUPPIGHEIM**
10.84 - Fabrication de condiments et assaisonnements
Dans le hall de stockage de papiers et cartons de 500 m² d'une usine agroalimentaire, 7 employés sont intoxiqués au monoxyde de carbone, dont 2 plus gravement, en raison du dysfonctionnement d'un chariot élévateur fonctionnant au GPL. Les secours transportent les 2 victimes à l'hôpital ; ils mesurent une concentration en CO de 400 ppm dans le bâtiment.





ARIA 41886 - 11/03/2012 - 67 - MUHLBACH-SUR-BRUCHE
01.42 - Élevage d'autres bovins et de buffles
Un feu se déclare vers 18h30 dans un bâtiment agricole de 600 m² abritant du foin, un tracteur et des animaux. Les pompiers rencontrent des difficultés d'accès avec leurs camions. Ils évacuent 13 vaches et 1 taureau et maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances, après 3h30 d'intervention. Le bâtiment est détruit, 1 vache et plusieurs volailles sont tuées. Les secours déblaient les lieux.

ARIA 42143 - 22/03/2012 - 67 - STRASBOURG
38.32 - Récupération de déchets triés
Dans une société récupérant des métaux, une étincelle générée par le choc d'un grappin contre de la ferraille initie un départ de feu à 9h40 sur une vingtaine de carcasses de véhicules hors d'usage (VHU) non dépollués. Les employés de l'établissement ferment la vanne d'isolement du réseau des eaux pluviales et utilisent des extincteurs en attendant les secours extérieurs ; l'incendie est éteint à 11 h avec 2 lances à eau. Une société spécialisée pompe et élimine les eaux d'extinction. Des prélèvements et analyses via les piézomètres implantés sur le site permettent d'évaluer la qualité des eaux souterraines.
L'inspection des installations classées relève dans l'après-midi plusieurs écarts par rapport aux prescriptions : site non habilité à traiter des VHU, exploitant ne connaissant pas la quantité de déchets présents, stock de pneus usés non autorisé, accès encombrés par endroits.

    **ARIA 41918 - 24/03/2012 - 67 - LITTENHEIM**
01.41 - Élevage de vaches laitières
Un feu se déclare vers 13 h dans un bâtiment agricole situé dans le bourg du village et abritant 500 kg d'ammonitrate, 100 l de fioul, 500 balles de foin et 2 tracteurs. En raison du risque lié à la présence de l'engrais, les secours établissent un périmètre de sécurité. Ils parviennent à sortir l'engrais du bâtiment. Le feu est éteint à 15 h.


ARIA 42012 - 07/04/2012 - 67 - WINTZENBACH
38.32 - Récupération de déchets triés
Un feu se déclare en fin de matinée sur un tas instable de déchets de 200 000 m³ (40 m de haut) dans une déchetterie. L'incendie menace de se propager à des bâches plastiques. Les pompiers arrosent les 2 foyers avec 2 lances alimentées par les poteaux incendie du site pour rabattre les fumées, puis l'exploitant recouvre les déchets de terre avec des engins de chantier pour étouffer les foyers. Le sinistre est éteint vers 18 h et l'exploitant surveille les lieux durant le week-end.


    **ARIA 42028 - 12/04/2012 - 67 - SOULTZ-SOUS-FORETS**
30.40 - Construction de véhicules militaires de combat
Dans une usine de travail des métaux, un collecteur de récupération d'eaux souillées par les d'hydrocarbures déborde en fin d'après-midi à la suite de fortes pluies. Des irisations sont constatées sur 500 m du SELTZBACH. Les pompiers mettent en place des boudins absorbants sur le cours d'eau. La gendarmerie et le maire se sont rendus sur les lieux. La préfecture et l'ONEMA ont été informés de l'évènement.


    **ARIA 42268 - 11/06/2012 - 67 - STRASBOURG**
46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Dans un dépôt pétrolier, l'exploitant s'aperçoit vers 11h15 de l'épandage aquatique de 10 l de gazole lors d'un dépotage débuté à 6h35 d'une péniche de 2 700 m³. Une irisation de 100 à 150 m² est visible sur le bassin. L'exploitant déclenche le POI. La préfecture, les sapeurs pompiers, le port autonome, la gendarmerie fluviale, la police, ainsi que les entreprises du port sont avertis à 11h35 grâce à l'automate d'appel de l'exploitant. Les secours stoppent la fuite et épandent du produit dispersant vers 12 h. Le POI est levé 20 minutes plus tard.
La fuite provient d'un suintement sur une bride et serait due au desserrage de joints isolants engendré par les vibrations et les changements de température.

ARIA 42330 - 22/06/2012 - 67 - STRASBOURG
38.32 - Récupération de déchets triés
Un engin de manutention (chargeur) initie vers 18h30 un départ de feu sur un stock de balles de papier en attente de tri hors des bâtiments d'un centre de collecte et de recyclage de papiers et de cartons. Le conducteur de l'engin donne l'alerte. Les employés alors en pause interviennent avec 7 extincteurs et étalent le tas de déchets en feu pour essayer de maîtriser les flammes. L'étalement du tas favorise la propagation du feu à un stock voisin de déchets plastique (polyéthylène téréphtalate, PET), puis à un tas de 50 t de papier stocké sur 1 000 m² sous un hangar. L'abondante fumée émise provoque de nombreux appels des riverains aux services de secours. Les employés parviennent à empêcher la propagation du sinistre hors de l'établissement en utilisant les moyens d'extinction fixes disponibles : lances et poteaux incendie. Une cinquantaine de pompiers intervient avec des équipes sous ARI ; les balles très compactes sont éclatées et arrosées une par une pour atteindre le cœur du foyer. Les secours qui rencontrent des difficultés pour alimenter les 6 lances déployées, ferment les vannes du réseau

pluvial du site pour éviter toute pollution extérieure ; les eaux d'extinction sont ainsi retenues dans les capacités de rétention de l'établissement. L'inspection des installations classées est également sur les lieux. Le feu est éteint à minuit, puis une ronde de surveillance est mise en place à 4 h. Les dommages sont limités et aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. Une société spécialisée pompe le lendemain les 160 m³ d'eaux d'extinction générés. La police effectue une enquête pour déterminer la cause exacte du sinistre ; l'hypothèse du "point chaud" (moteur thermique de l'engin de manutention) est privilégiée. Il s'agit du 6ème accident de ce type dans cet établissement depuis 2000 : ARIA 16010, 17898, 21280, 33496 et 35695. L'installation d'un poteau incendie supplémentaire est envisagée.

 □ □ □ □ □ **ARIA 42382 - 02/07/2012 - 67 - WEINBOURG**

 □ □ □ □ □ 35.11 - Production d'électricité

 □ □ □ □ □ Un feu se déclare à 17h30 dans un bâtiment agricole de 1 000 m² servant au séchage de déchets végétaux pour en faire des pellets pour chaudières. La toiture est équipée de 1 000 m² de panneaux photovoltaïques reliés à un parc de 36 000 m² de panneaux. Les flammes percent le toit au-dessus du foyer. Les pompiers utilisent la réserve incendie de 200 m³ de l'exploitation qui s'avère insuffisante. Une ligne de 2 km est alors déployée pour la réalimenter. Le bâtiment

abrite une cuve de GPL de 3 m³ que les pompiers protègent des flammes et refroidissent. Le feu est circonscrit à 20 h. L'intervention s'achève à 9 h le lendemain. 800 m³ de pellets ont brûlé et les 1 000 m² de la toiture ont été détruits.

Pendant l'incendie, les panneaux ont continué à produire de l'électricité, compliquant l'intervention des pompiers.

ARIA 42576 - 09/08/2012 - 67 - STRASBOURG

38.32 - Récupération de déchets triés

Un feu se déclare vers 15h30 dans une benne contenant 20 m³ de titane, dans un centre de récupération de déchets métalliques. Les secours établissent un périmètre de sécurité et isolent la capacité à l'extérieur. L'exploitant recherche du sable sec dans les entreprises voisines afin d'éteindre les flammes. Alors que la combustion des copeaux de métal se termine, une croûte de 10 cm se forme au fond de la benne, avec une température de 150 °C. L'inspection des installations classées se rend sur place. Un agent de sécurité effectue une ronde de surveillance vers 22 h.


ARIA 42682 - 30/08/2012 - 67 - STRASBOURG


38.32 - Récupération de déchets triés


Un feu se déclare vers 23h40 dans un stock extérieur d'une centaine de tonnes de déchets d'électroménagers (fraction plastique) sur 300 m² ; le gardien du site ainsi qu'un automobiliste donnent l'alerte. Le gardien tente d'éteindre l'incendie avec un RIA en attendant le renfort des pompiers. A leur arrivée sur site vers 0h20, un important panache de fumée se dégage. Les pompiers arrosent le tas de déchets avec 2 lances dont 1 sur échelle. Deux grutiers arrivent sur site vers 3h30, permettant d'utiliser les engins du site pour déblayer les déchets et les éteindre au fur et à mesure. A 4 h, le bac de rétention du site déborde et une légère irisation est visible dans le port. Les secours installent un barrage et éteignent l'incendie vers 6h30. Les autorités allemandes sont informées du risque de pollution.

Un captage d'eau potable (AEP) se trouvant à proximité, l'exploitant réalise sous quelques jours une campagne de recherches de substances dangereuses issues des eaux d'extinction incendie dans les piézomètres installés sur le site et à proximité pour évaluer le risque de pollution et le cas échéant déterminer des mesures de protection à mettre en oeuvre. Les 750 m³ d'eaux d'extinction sont pompées sur 12 jours et éliminées par une entreprise spécialisée.

Les déchets incriminés consistent en des résidus de concassage et de dépollution manuelle de petits appareils d'électroménager en mélange. Un court-circuit ou d'un échauffement serait à l'origine du départ de feu (pile/condensateur/fils électriques oubliés lors du tri...). L'exploitant décide de ne plus accepter ce type de déchet sur site. Il réalise une inspection par caméra de ses réseaux enterrés pour vérifier leur étanchéité.

 □ □ □ □ □ **ARIA 42741 - 11/09/2012 - 67 - BISCHOFFSHEIM**

 □ □ □ □ □ 38.32 - Récupération de déchets triés

 □ □ □ □ □ Une patrouille de gendarmerie détecte à 4h38 un incendie sur un site de transit, tri et valorisation de déchets non dangereux, alors qu'un camion a quitté le site à 4h25 sans avoir rien remarqué. Le bâtiment de tri de 225 m³ contenant 42,5 t de cartons, plastiques, bois, gravats, emballage de chantiers et papiers est en feu. Le directeur du site et le maire se rendent sur place. Les pompiers arrosent le bâtiment avec 4 lances pour protéger le local atelier attenante contenant

le parc à huile et à graisse, ainsi que les stocks extérieurs. Les déchets sont sortis du bâtiment puis arrosés sur le revêtement extérieur en enrobé. L'incendie est maîtrisé vers 6 h et des journalistes se présentent sur site dès 7 h. L'intervention se termine à 15 h mais un nouveau départ de feu dans les déchets stockés à l'extérieur les oblige à intervenir à nouveau jusqu'à 19 h. Les 450 m³ d'eaux d'extinction contenant des résidus de brûlage sont récupérés dans le collecteur d'eau pluviale du site, traités par un déboureur-déshuileur avant rejet dans le réseau communal. Les analyses faites avant rejet dans ce réseau montrent la présence de traces de métaux lourds (Zn, Cr, Cu, Pb), des teneurs notables en HAP/BTEX et en phénols, mais les analyses des piézomètres du site ne montrent pas d'impact sur la nappe et l'exploitant de la station d'épuration communale n'a pas noté de perturbation de ses procédés biologiques. Les déchets sont sortis du bâtiment puis arrosés sur le revêtement extérieur en enrobé. La chaîne de tri est complètement détruite : bâtiment, presse à balles, engins de type pelle et télescopique, poids lourd. Les déchets brûlés sont évacués vers une filière agréée. L'origine du sinistre serait une auto-inflammation des déchets à la suite de températures élevées de la veille de l'accident, ou la présence de produits incompatibles dans les déchets en attente de tri. L'incendie a été aggravé par l'absence de système de détection incendie pendant la nuit.

ARIA 42765 - 14/09/2012 - 67 - WINGEN-SUR-MODER

23.13 - Fabrication de verre creux

La surchauffe d'un appareil à bain-marie (bain d'huile, puissance 1 500 W) de 20 l utilisé pour fondre de la cire provoque l'émission de fumée dans une verrerie à 22h30. Le service de l'électricité coupe l'alimentation du bâtiment. Les pompiers arrêtent l'émission de fumée et ventilent le bâtiment. La cire et l'huile seront éliminées en filière spécialisée. Les secours quittent le site à 0h30.

L'exploitant estime que le dégagement de fumée est dû à l'huile, son point d'éclair étant inférieur à celui de la cire. Au moment de l'accident, l'appareil était fermé et ne contenait pas suffisamment d'air pour provoquer un incendie. La surchauffe est due à une défaillance du thermostat manuel. Ce type de thermostat n'est en outre pas adapté à l'utilisation faite de l'appareil. Enfin, aucun dispositif de sécurité ne coupe l'alimentation électrique de l'appareil en cas de défaillance du thermostat.







L'exploitant installe un boîtier de régulation programmable afin de palier toute défaillance. Un second appareil utilisé pour la même opération est remplacé par un autre programmable et sécurisé. Un boîtier de commande supplémentaire lui est ajouté en cas de défaillance du boîtier électronique principal. Une programmation horaire des appareils est mise en place pour éviter une chauffe continue. Les consignes en cas de sinistre sont rappelées au personnel.


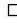
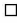

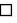

ARIA 42767 - 15/09/2012 - 67 - STRASBOURG*38.32 - Récupération de déchets triés*

Un feu se déclare vers 8h20 sur un broyeur dans une société de transit et de valorisation récupération de déchets ménagers et industriels non dangereux (papier, plastique, bois, verre, métaux, pneus). Les déchets en feu propagent l'incendie jusqu'au stock de déchets broyés via la bande transporteuse. Les pompiers, intervenant avec plusieurs engins, éteignent le sinistre avec 2 lances à eau puis déblaient le lieu d'intervention. Ils quittent le site à 11 h. Le SAMU s'est rendu sur place.

ARIA 42878 - 12/10/2012 - 67 - MOLSHEIM*29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques*

Un feu très fumigène se déclare à 8h15 dans un local abritant la centrale d'aspiration et de traitement des fumées de soudage de 3 ateliers d'une usine de transformation de poids lourds. Une trentaine de salariés est évacuée ; 6 d'entre eux sont examinés par précaution par le service médical des secours. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance puis recherchent d'éventuels points chauds dans les gaines de ventilation. L'intervention des secours s'achève vers midi. L'activité de l'entreprise reprend normalement à 13 h.

      **ARIA 42989 - 30/10/2012 - 67 - MOLSHEIM***24.51 - Fonderie de fonte*

      Un feu se déclare vers 16 h dans un local de 100 m² d'une fonderie de fonte abritant 1 cuve de 1 000 l d'éthanol et 3 machines munies chacune d'1 bouteille de 50 l d'azote et d'1 bouteille de 20 l de formiate de méthyle. Ce dernier produit est utilisé sous forme gazeuse comme catalyseur à la polymérisation de certaines résines. Le personnel est évacué et un périmètre de sécurité de 50 m est établi autour de l'atelier de production de 3 000 m² ; les alimentations en gaz et électricité sont interrompues. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17h30 avec 2 lances à mousse puis refroidissent les bouteilles. En l'absence de rétention au niveau de l'établissement, les services d'assainissement publics sont alertés pour pallier le risque de pollution par les eaux d'extinction. L'intervention des secours s'achève vers 18h30. Selon la presse, une étincelle aurait enflammé des produits chimiques.

ARIA 43409 - 07/11/2012 - 67 - LA WANTZENAU*20.17 - Fabrication de caoutchouc synthétique*

Lors d'un arrêt technique, 1,9 t de gaz R134a fuient des installations de réfrigération d'une usine de caoutchouc. Cette perte représente 3,9 % de la charge globale initiale de l'installation.

ARIA 43011 - 09/11/2012 - 67 - SCHWINDRATZHEIM*01.50 - Culture et élevage associés*


Un feu se déclare vers 19h45 dans le stock de paille d'une exploitation agricole, dans un bâtiment de 5 000 m² abritant 100 vaches allaitantes et 200 veaux. Le fourrage est sorti et étalé avec un engin pour être éteint par les pompiers. L'intervention s'achève vers minuit. Le maire s'est rendu sur place.


ARIA 43133 - 08/12/2012 - 67 - MOLSHEIM*30.30 - Construction aéronautique et spatiale*


Le fluide caloporteur d'une chaudière au gaz naturel s'enflamme vers 23 h dans la chaufferie de 50 m² d'une usine aéronautique. Les pompiers interrompent l'alimentation en gaz du générateur puis éteignent avec une lance à mousse l'huile thermique en feu qui s'est répandue dans le local sur rétention. L'intervention des secours s'achève à 0h30.

Accidents par département : HAUT-RHIN (16 cas)

ARIA 43455 - 01/01/2012 - 68 - CHALAMPE

 20.13 - *Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base*

 Dans une usine chimique classée Seveso, un oxygénomètre se déclenche furtivement en l'absence de dérive des concentrations en oxygène. Une pompe du circuit de cyclohexane passe en mode recirculation. Le produit gèle dans le circuit, le calorifugeage ayant été retiré. La pompe fonctionne alors à vide et s'échauffe. Le cyclohexane s'enflamme et provoque un départ de feu. Le signal de température haute de la pompe n'est pas remarqué par les employés, celui-ci étant noyé parmi d'autres. L'alerte est donnée par des sous-traitants. Le système de sprinkleurs ne s'est pas déclenché, la chaleur du sinistre étant insuffisante pour faire fondre l'ampoule fusible. La date de l'accident n'est pas connue.

 Les jours suivant, une fuite de cyclohexane s'est produite lors du remplacement d'une vanne sur un circuit de vidange. La garniture de la pompe n'était plus étanche suite au feu.



ARIA 41913 - 22/03/2012 - 68 - ROSENAU


38.32 - *Récupération de déchets triés*

Un camion-benne en provenance d'une déchetterie communale déclenche le portique de radioactivité d'une société de valorisation de déchets métalliques. Les pompiers découvrent que 2 pièces en métal sont la source du rayonnement. Ils mesurent un débit de dose de 10 µSv/h au contact (soit le triple du bruit de fond), la spectrométrie indique que l'élément radioactif en cause serait le radium 226. Aucune contamination n'est relevée. Les 2 pièces sont isolées sur le site avant d'être prises en charge par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

ARIA 42214 - 23/05/2012 - 68 - HUNINGUE

20.59 - *Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*



 Sur un site chimique fabriquant des produits pour les tanneries, un mélange d'acrylate de butyle, d'acide acrylique et de  2-mercaptoéthanol (2-hydroxy-1-éthanethiol ou β-mercaptoéthanol) fuit vers 16 h d'un réacteur de 6 000 l en acier émaillé construit en 1973. Ce mélange était en cours de transfert sous une pression de 1,5 bar dans une autre cuve de synthèse. La fuite se situe à hauteur d'une vis en tantale à proximité d'une ancienne réparation sur la paroi du réacteur.


 Les produits se mélangent à l'eau de refroidissement. Une station d'analyse des eaux de refroidissement appartenant à un prestataire détecte l'anomalie et déclenche la rétention des eaux polluées. La station d'analyse amont était shuntée pour raison de travaux. La fermeture de la vanne de rejet dans le RHIN après analyse prend 6 minutes ; 6 kg d'équivalents COT sont relâchés, mais aucune pollution aquatique notable n'est relevée. Le POI déclenché à 18 h est levé à 19h30. L'inspection des IC est informée tardivement, un changement de numéro de téléphone signalé 2 mois plus tôt, n'ayant pas été intégré dans le POI.

L'eau polluée est analysée, neutralisée dans la rétention puis admise dans la station de traitement des eaux industrielles de la plateforme chimique. Le réacteur est expertisé : une réparation avec une nouvelle plaque de tantale est effectuée jusqu'à nouvelle expertise sous 8 mois (2eme trimestre 2013). Les contrôles seront rapprochés pendant la période. L'inspection demande une surveillance continue du pH et d'un paramètre représentatif d'une pollution organique potentielle des eaux de refroidissement, dès la sortie du bâtiment.

ARIA 42216 - 29/05/2012 - 68 - MUNSTER



20.41 - *Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien*


 Un feu se déclare vers 3h20 dans une entreprise reconditionnant des produits de traitement du bois de 1 500 m²,  implantée dans le bâtiment d'une ancienne manufacture. Une cinquantaine de pompiers protège un bâtiment agricole proche et érige une levée de terre pour éviter tout risque de pollution de la FLECHT proche. L'incendie est éteint vers 6 h après mobilisation de 7 lances dont 1 sur échelle. Le bâtiment qui abritait notamment des liquides inflammables, est

 détruit et sa toiture effondrée. Les eaux d'extinction sont restées, pour l'essentiel, confinées par la dalle étanche dans le bâtiment. Un élu s'est rendu sur les lieux. La gendarmerie effectue une enquête ; la piste criminelle est envisagée, plusieurs départs de feux suspects s'étant produits récemment dans ce secteur.

ARIA 42378 - 30/06/2012 - 68 - ILLZACH

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

 Dans un bâtiment de stockage d'un centre de transit et de tri de déchets banals de 10 000 m² comprenant 3 cellules, un  feu se déclare vers 23 h dans la cellule centrale de 3 000 m² abritant des balles de papier, des palettes en bois et des détrit. Les 40 pompiers mobilisés évacuent des poids-lourds et chariots élévateurs stationnés dans la cellule en feu et maîtrisent l'incendie après 1h30 d'intervention à l'aide de 6 lances dont 1 sur échelle et l'appui d'un fourgon mousse. Ils

 découpent le rideau métallique de grande hauteur de la cellule pour faciliter son désenfumage naturel. Ils noient les déchets évacués à l'extérieur au moyen d'engins de terrassement acheminés par l'exploitant et éteignent les derniers foyers résiduels vers 6 h. Un pompier, légèrement intoxiqué par les fumées, est placé sous oxygène avant de rejoindre sa caserne. Les services du gaz, de l'électricité, la presse et la municipalité sont prévenus. Les secours conseillent de pas reprendre l'activité dans ces locaux avant d'avoir réalisé un diagnostic de stabilité de la structure. L'exploitant surveille le site. Les autres cellules ont été protégées par les portes coupe-feu. Le foyer principal était constitué de balles de papier et selon les 1ers éléments de l'enquête, le sinistre serait d'origine accidentelle. Les déchets de l'incendie, d'un volume estimé entre 250 et 300 m³, ont ensuite été évacués pour valorisation par incinération.

ARIA 42643 - 01/07/2012 - 68 - RIBEAUVILLE

38.32 - *Récupération de déchets triés*

Le miel de ruchers à proximité d'une unité de méthanisation de déchets agroalimentaires est rendu impropre à la consommation par des sucres colorés en juillet et août. Une inspection sur le site permet d'en déterminer la cause : des déchets de confiserie en GRV et cubitainers sont entreposés à l'air libre dans l'attente de leur nettoyage. L'exploitant décide de modifier ses procédures d'exploitation : après vidange, les contenants seront immédiatement nettoyés puis stockés propres à l'extérieur.

ARIA 43453 - 11/07/2012 - 68 - HESINGUE

52.23 - *Services auxiliaires des transports aériens*

Dans un hangar d'une société de maintenance aéronautique soumise à autorisation, un joint sur une bride d'un système de sprinklage se rompt à 4h20. Un mélange d'eau et d'émulseur se répand dans le bâtiment. L'alarme incendie se déclenche, informant le personnel de sécurité

de l'entreprise et les pompiers aéroportuaires. Le local technique et la vanne de coupure sont inaccessibles. Le seul moyen d'arrêter la fuite est de fermer le circuit au niveau de la pompe de l'aéroport.

L'alimentation en eau est arrêtée à 4h35.

Au final, 3 000 m³ d'eau et 16 m³ d'émulseur sont perdus. La protection incendie du bâtiment est indisponible. La majorité des eaux et de l'émulseur a été dirigée vers un bassin de rétention. Cependant, une partie s'est répandue et infiltrée dans une zone enherbée du parking.

Le bassin de rétention est pompé les jours suivants et son contenu est envoyé à la station d'épuration urbaine. Le système de sprinkleurs est pleinement opérationnel le 27/07.

ARIA 42513 - 27/07/2012 - 68 - WITTELSHEIM

43.11 - Travaux de démolition

Des automobilistes signalent vers minuit d'importantes flammes sur un site de stockage de déchets issus de travaux de démolition (morceaux de palettes et de charpentes broyées pour valorisation énergétique). Les services de secours et la gendarmerie interviennent et constatent qu'un tas de déchets de bois de 1 000 m² sur 10 m de haut est embrasé et menacent 2 autres tas de bois situés à 20 m. Une épaisse fumée, visible à plusieurs kilomètres, se dégage du brasier qui produit des flammes de 10 m de haut et perturbe la visibilité sur plusieurs dizaines de mètres pour la route nationale voisine. Des renforts, 50 hommes et 8 engins, déploient 6 lances à eau et 1 lance canon à mousse alimentées par des camions-citernes et 2 poteaux incendie. A 3 h, le manque d'eau (conduites percées) rend le dispositif inefficace. Les secours décident alors de pomper l'eau d'une base de loisirs à 1 km pour alimenter les lances. La baignade y est interdite pour la journée et le lendemain. A 6 h, la fumée réduit la visibilité sur la route nationale voisine. Une CMIC procède à des analyses de l'air mais ne détecte que des faibles concentrations d'HCl à proximité du foyer (1,5 ppm). Le feu est éteint le lendemain à 15 h 30 et le tas sinistré (charbon de bois compact) est dégagé au moyen d'un engin de terrassement de l'exploitant puis arrosé. Les foyers résiduels sont éteints les jours suivants en désagrégeant et étalant les déchets à la pelle avant arrosage. Un représentant de la préfecture s'est rendu sur place. La chaleur (épisode de canicule en cours) semble être à l'origine du sinistre car aucune effraction n'est constatée. Le volume de bois brûlé est estimé à 10 000 m³. Le volume d'eau d'extinction qui a ruisselé un fossé voisin via un avaloir d'eau pluvial puis s'est infiltré dans les sols est estimé à 5 700 m³ car les zones imperméables du site n'ont retenu que 100 m³: des prélèvements de contrôle des eaux d'extinction réalisés dans le fossé et dans la nappe montrent des dépassements en HAP (fluoranthène > 30 microgrammes/l) et métaux lourds dans les eaux d'extinction (Zn et Hg > 260 microgrammes /l et Cr, Cu, Ni, Pb > 30 microgrammes /l) et dans les terres du fossés (Zn, Pb, Ni, Cr de 30 à 265 ppm) : une excavation des terres polluées du fossé est entreprise.

L'enquête de l'IIC montre que le stockage de bois de démolition n'était pas autorisé sur le site (déchet non-inerte car ayant reçu un traitement), que le volume de bois non-traités autorisé était de 2000 m³ au maximum et que les dispositifs de prévention de la pollution des eaux prévus à la création du site 13 ans avant n'avaient pas été mis en oeuvre (caniveau de récupération des eaux d'extinction et bassin de rétention).

ARIA 42637 - 21/08/2012 - 68 - OTTMARSHEIM

20.15 - Fabrication de produits azotés et d'engrais

Dans une usine chimique classée Seveso, fabriquant des ammonitrates, de l'acide nitrique et de l'ammoniac, un feu se déclare peu avant minuit vers une porte automatique d'accès à un hangar de stockage d'engrais. Le POI est déclenché et les secours internes aidés des pompiers éteignent rapidement l'incendie sans qu'il n'y ait de propagation aux autres installations. Le stock d'engrais n'est pas atteint et l'activité du site n'est pas impactée. L'exploitant publie un communiqué de presse le lendemain matin. L'enquête de l'exploitant révèle que la source d'inflammation résulte d'une défaillance électrique sur un bloc d'éclairage au néon pourtant conforme (norme IPX).

ARIA 42709 - 05/09/2012 - 68 - FESSENHEIM

35.11 - Production d'électricité

Au cours de la préparation de réactifs (240 l de peroxyde d'hydrogène à 35 %, 100 l d'eau déminéralisée et 1 kg de sulfate de cuivre) pour le traitement d'effluents liquides dans un bâtiment auxiliaire d'une centrale nucléaire, un important dégagement de vapeur se produit vers 15 h. L'alarme incendie se déclenche. Conformément à la procédure, la zone nucléaire est évacuée, les secours internes et les pompiers publics sont appelés (et arrivent respectivement à 15h05 et 15h15) et la direction est avertie. La vapeur envahit le local et se condense partiellement sur les murs. Les 9 personnes qui s'y trouvaient sont auscultées et ne présentent aucune blessure. Après avoir constaté l'absence de feu à 15h25, les secours internes injectent les réactifs dans le réservoir des effluents à traiter pour mettre un terme au dégagement de vapeur. Deux équipiers des secours internes ayant pénétré dans le local ressentent des picotements à la main après avoir touché la poignée de la porte (couverte de condensats), malgré le port de leurs EPI. La gêne disparaît après un lavage à l'eau. A 21h30, les mesures de la cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) des pompiers attestent d'une qualité de l'air normale dans les locaux autour de la zone de l'évènement. La direction autorise l'accès à cette dernière à partir de 22h40 et lance les opérations de rinçage à 0h20 le 06/09. Aucune dégradation n'est constatée.

L'analyse de l'exploitant attribue l'origine du dégagement de vapeur à une réaction exothermique de dismutation de l'eau oxygénée initiée par l'ajout de sulfate de cuivre sous forme solide dans le réservoir de préparation des réactifs. Ce mélange est utilisé pour le traitement de fluides non-contaminés ayant transité dans la partie "secondaire" d'un générateur de vapeur. L'hydrazine, qui y est incorporée pour protéger le métal contre la corrosion en captant l'oxygène, doit à son tour être neutralisée avant rejet du liquide. Lors de la survenue de l'accident, la procédure détaillant le mode opératoire n'intégrait pas le risque de dismutation consécutif à la mise en contact des deux produits. Bien que l'ajout de sulfate de cuivre en solution ait été réalisé sans encombre par le passé, l'accident s'est produit lors de l'emploi pour la première fois de sulfate de cuivre sous forme solide. L'exploitant met à jour la procédure, sensibilise son personnel chimiste aux dangers relatifs à l'eau oxygénée et diffuse les enseignements aux autres centrales du groupe.

L'exploitant, la Préfecture, le ministère du Développement durable, l'ASN et l'IRSN diffusent des communiqués de presse. L'évènement est classé au niveau 0 de l'échelle INES.

ARIA 43019 - 11/09/2012 - 68 - VILLAGE-NEUF

21.10 - Fabrication de produits pharmaceutiques de base


Un contrôle inopiné des tours aéroréfrigérantes d'une usine pharmaceutique classée Seveso révèle des concentrations en légionelles de 660 000 UFC/l (6 fois la norme imposant une décontamination complète des installations). Dès réception des résultats le 19/09, l'exploitant arrête la tour, la vide et la nettoie, puis réalise une désinfection par choc. Les chaleurs estivales pourraient avoir favorisé la prolifération bactérienne. Un contrôle régulier effectué 6 jours plus tôt avait validé l'absence de légionelle.

ARIA 43454 - 18/09/2012 - 68 - OTTMARSHEIM


20.15 - Fabrication de produits azotés et d'engrais

La sécurité de pression basse de la pompe du circuit de graissage de compresseur NOX d'une usine d'engrais classée Seveso se déclenche à 2h15, entraînant l'arrêt de l'atelier. Le dilatomètre cède et l'huile hydraulique à 7 bar se déverse dans une rétention consistant en un merlon sur le sol étanche du bâtiment. Un caniveau traverse le merlon et rejoint le point de rejet dans le grand canal d'Alsace. Le personnel installe un obturateur mobile pour éviter toute contamination de l'environnement. Une société privée pompe la rétention. Les analyses le jour même et le

lendemain ne relèvent pas de pollution du milieu naturel.


 **ARIA 42888 - 13/10/2012 - 68 - NIEDERENTZEN**

01.50 - Culture et élevage associés

 Un feu se déclare vers 19 h dans un bâtiment d'élevage porcin sans stockage de fourrage ni d'emballage. Les pompiers éteignent l'incendie en 1 h. Les eaux d'extinction sont récupérées dans la fosse à lisier. Le sinistre a atteint la maternité et les locaux post-sevrage, 500 m² détruits : 200 porcelets et 9 truies périssent ; 15 autres sont euthanasiées. Des produits vétérinaires ont été détruits. La gendarmerie s'est rendue sur place.

 **ARIA 43449 - 01/11/2012 - 68 - CERNAY**

20.20 - Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques

 Dans une usine de fongicides et pesticides, une fuite d'insecticide entraîne le rejet de 40 kg d'oxamyl dans les eaux souterraines durant le mois de novembre à cause d'un bassin de rétention non étanche. L'exploitant détecte la contamination des eaux souterraines en janvier 2013 au niveau de la barrière hydraulique en aval du site. Pour limiter la propagation de la pollution, le débit de pompage de la nappe est augmenté (confinement hydraulique) et les eaux pompées sont dépolluées par double filtration sur charbon actif puis rejetées dans les eaux de surface. La surveillance des eaux souterraines dans et à l'extérieur du site est renforcée, notamment en amont d'un puits de captage d'eau potable (AEP de Wittelsheim-gare). Une étude hydrologique modélisera l'évolution du panache. L'exploitant vide les stockages concernés jusqu'à réfection et contrôle de la bonne étanchéité du bassin de rétention incriminé. Cette dernière avait été contrôlée en septembre 2012. Un mois plus tard, une fuite s'était produite sur une tuyauterie au niveau d'un capteur de pression. Rapidement détectée, celle-ci a été stoppée, limitant la quantité de produit relâchée dans la rétention à quelques litres. Le bassin avait alors été nettoyé à l'aide d'un jet haute pression qui aurait dégradé la résine.

La fuite de novembre s'est produite au niveau du raccord fileté de la vanne de pied de bac. Celui-ci, en acier carbone alors que les spécifications de l'exploitant prévoient l'utilisation d'acier inox pour les produits à base d'oxamyl, était fortement corrodé ; 400 l de produit (soit 40 kg d'oxamyl) se sont répandus dans la rétention. Celle-ci contenant de l'eau (conditions climatiques hivernales), la fuite est repérée tardivement grâce à une détection olfactive du produit dans la rétention par un opérateur.

L'exploitant contrôle tous les éléments des tuyauteries du site pour vérifier le respect des spécifications. Il revoit sa procédure de nettoyage et de contrôle après travaux ; un test d'étanchéité sera systématiquement effectué après chaque nettoyage haute-pression. Le mode opératoire des tests d'étanchéité est également revu pour améliorer la détection des petites fuites (utilisation d'un fût témoin pour mesurer les pertes par évaporation). Enfin, l'exploitant étudie la possibilité de couvrir certaines aires de stockages extérieures (si cela ne crée pas de risque d'atmosphère explosive).

ARIA 43176 - 20/12/2012 - 68 - DURMENACH

46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

Un feu se déclare vers 20h30 dans un séchoir à grains d'un silo contenant 4 000 t de maïs. Alertés par un voisin, les 70 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre vers 2 h. Les secours mettent en place une surveillance durant le reste de la nuit et achèvent la vidange de l'installation de séchage au cours de la matinée. Le séchoir est gravement endommagé.

ARIA 43193 - 29/12/2012 - 68 - ALTENACH

01.50 - Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 17 h dans un bâtiment agricole de 1 300 m² abritant 1 500 bottes de paille et 70 génisses. L'exploitant entreprend leur mise en sécurité dans une pâture avant l'arrivée des pompiers qui protègent une étable voisine abritant 65 vaches laitières et éteignent le feu en début de soirée. Le maire et le service de distribution de l'électricité se sont rendus sur place. L'incendie a été causé par des enfants ayant mis le feu au fourrage.

Accidents par département : BAS-RHIN (7 cas)

Accidents concernant :

- Transport de matières dangereuses - Route (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Rail (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Fluvial
- Transport de matières dangereuses - Maritime
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de distribution de GN
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de gaz combustible
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de fluides (hors gaz combustibles, vapeur et eau surchauffée)
- Transport de matières dangereuses - Canalisations vapeur / eau surchauffée
- Utilisation domestique du GN ou GPL
- Carrière
- Mines - Forages pétroliers, géothermie, granulats marins et forage en mer compris
- Après-mine - Ruptures de digues, fontis... compris
- Stockages souterrains
- Barrages, usines hydroélectriques et digues
- Pollutions accidentelles de l'eau (hors installations classées et transport de matières dangereuses)
- Autres accidents / incidents et aux enseignements transposables aux IC
- Appareil sous pression




ARIA 42113 - 09/01/2012 - 67 - NC

35.11 - Production d'électricité

De fortes rafales de vent abattent des arbres en bordure d'un contre-canal en pied du Rhin canalisé. Lors des travaux de débitage par une société spécialisée, un arbre glisse dans le contre-canal vers 13h30 et obstrue partiellement l'écoulement. Le courant érode rapidement le talus compris entre le contre-canal et le canal dont l'exploitant est prévenu dans les minutes suivantes. Des travaux de reprofilage avec pose de géotextile recouvert de moellons d'enrochement et de terre végétale sont effectués entre la soirée et le lendemain.




ARIA 42025 - 12/04/2012 - 67 - MARCKOLSHEIM

35.11 - Production d'électricité

   Une explosion suivie de feu se produit dans une centrale hydroélectrique à 12 h au niveau un disjoncteur entre un alternateur et un transformateur. Les turbines se mettent automatiquement en arrêt de sécurité et le surplus d'eau est évacué par les vannes de déchargement. Une épaisse fumée se dégage. Les 9 employés évacuent. Les pompiers éteignent les flammes restant à leur arrivée avec un extincteur à poudre. Ils ventilent ensuite les locaux. La fourniture d'électricité n'est pas perturbée..




ARIA 42027 - 12/04/2012 - 67 - KRIEGSHEIM

84.11 - Administration publique générale

   Une fuite se produit vers 10 h sur la canalisation reliant un réservoir enterré de propane à une salle polyvalente, durant des travaux d'éclairage effectués par les services municipaux. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 112 élèves ainsi que 6 adultes d'une école primaire. Les pompiers arrêtent la fuite en fermant la vanne de sortie de gaz de la cuve. L'intervention des secours s'achève en fin de matinée et les évacués réintègrent leur groupe scolaire. Un technicien du fournisseur de GPL s'est rendu sur les lieux en début d'après-midi. Selon la presse, la canalisation aurait été endommagée par un engin de chantier.




ARIA 42155 - 10/05/2012 - 67 - DINSHEIM

00.00 - Particuliers

   Un kilogramme de "produit bromé" et 5 kilogrammes de "substance chlorée" sont malencontreusement mélangés vers 19h30 dans la piscine de 40 m³ d'un particulier ; une réaction exothermique entraîne une émission de vapeurs chlorées. Les secours renforcés par une CMIC confinent les habitations voisines et stockent dans un bidon le mélange récupéré dans un filtre de la piscine avant de le placer dans un sur-fût et de le transporter vers 23h50 à la décharge municipale d'où il sera évacué le lendemain par une société spécialisée qui ne peut le prendre en charge plus tôt. Aucune conséquence humaine n'est à déplorer.

ARIA 42200 - 24/05/2012 - 67 - STRASBOURG



93.11 - Gestion d'installations sportives


   Intervenant dans une patinoire à la suite de la chute d'un enfant, les pompiers relèvent 30 ppm de monoxyde de carbone (CO) au niveau de la piste de glace ; 63 personnes dont 59 enfants sont évacués et l'établissement est ventilé. Après un bilan médical, 3 personnes sont évacuées vers l'hôpital. Une surfaceuse fonctionnant au gaz est à l'origine du CO émis. La patinoire reste fermée jusqu'au 29/05 inclus. La mairie effectue une enquête administrative.


ARIA 42357 - 14/06/2012 - 67 - LEMBACH


84.11 - Administration publique générale

Au cours d'une inspection, un gardien de camping décèle une baisse du niveau de la retenue d'un barrage le 15/06. L'eau fuit au niveau de l'organe de vidange (vanne pelle) partiellement brisé. La mairie est informée à 18 h. Les services municipaux interviennent le lendemain à 6 h et réalisent une étanchéité temporaire à l'aide de madriers et d'une bache placée à l'amont de la vanne défailante. La retenue retrouve son niveau le 18/06. Une réparation définitive est prévue à l'issue de la saison estivale. Un batardeau devrait permettre d'accéder à l'organe dégradé.

  **ARIA 43089 - 25/11/2012 - 67 - STRASBOURG**

 *49.50 - Transports par conduites*

 Une fuite de gaz naturel est détectée vers 17h40 au niveau d'un poste de détente. Les secours établissent un périmètre de sécurité et évacuent 32 personnes. Un technicien spécialisé installe une vanne by-pass et réalise une torchère pendant 30 min afin de brûler le reliquat de gaz. Le poste est réparé dans la semaine suivante.






Accidents par département : HAUT-RHIN (4 cas)

Accidents concernant :

- Transport de matières dangereuses - Route (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Rail (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Fluvial
- Transport de matières dangereuses - Maritime
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de distribution de GN
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de gaz combustible
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de fluides (hors gaz combustibles, vapeur et eau surchauffée)
- Transport de matières dangereuses - Canalisations vapeur / eau surchauffée
- Utilisation domestique du GN ou GPL
- Carrière
- Mines - Forages pétroliers, géothermie, granulats marins et forage en mer compris
- Après-mine - Ruptures de digues, fontis... compris
- Stockages souterrains
- Barrages, usines hydroélectriques et digues
- Pollutions accidentelles de l'eau (hors installations classées et transport de matières dangereuses)
- Autres accidents / incidents et aux enseignements transposables aux IC
- Appareil sous pression

ARIA 41697 - 27/01/2012 - 68 - SEPPOIS-LE-HAUT

49.50 - *Transports par conduites*

-  Un promeneur détecte une odeur de gaz et un sifflement vers 18h15 en passant devant un poste de sectionnement d'un gazoduc. Les pompiers informent l'exploitant de l'ouvrage. Une de ses équipes se rend sur place vers 19 h. Les agents identifient la fuite qui se situe au niveau d'une bride (DN 300) d'un by-pass. La bride est resserrée, la situation revient à la normale à 19h45.
- 
- 




ARIA 42166 - 15/05/2012 - 68 - COLMAR

46.69 - *Commerce de gros d'autres machines et équipements*

Des employés d'une société de vente d'outils d'usinage versent, vers 10 h, 40 l d'un produit de nettoyage des métaux constitué d'un mélange d'alcools, d'acides minéraux et de tensioactifs, dans un fût métallique de 200 l ayant contenu des huiles minérales. Une réaction exothermique se produit au contact du produit avec le métal du fût. Les employés sortent le fût déformé hors des bâtiments et alertent les pompiers. Équipés de tenues étanches et d'ARI, les secours vident le fût dans un GRV en plastique, diluant ensuite son contenu avec de l'eau ; la circulation routière est coupée et les entreprises voisines se confinent durant cette intervention.



ARIA 42461 - 22/07/2012 - 68 - ESCHENTZWILLER

00.00 - *Particuliers*

-  Une explosion de GPL suivie d'un départ de feu se produit vers 10h45 dans la cuisine (?) au rez-de-chaussée d'une maison. La propriétaire gravement blessée, est évacuée des décombres par des voisins puis conduite à l'hôpital par les secours. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les pompiers maîtrisent le sinistre puis mobilisent 2 équipes cynotechniques pour vérifier l'absence d'autre victime. La maison est gravement endommagée. Le service de l'électricité interrompt l'alimentation de l'habitation et les agents de la commune mettent en place des barrières de chantier pour interdire l'accès au site. La gendarmerie effectue une enquête. Les pompiers ont trouvé au sous-sol de la maison 2 bouteilles de GPL de 13 kg dont une ouverte.
- 
- 

ARIA 42737 - 14/09/2012 - 68 - NEUWILLER

00.00 - *Particuliers*

-  Afin d'effectuer des travaux sur une vanne de gaz, un particulier coupe l'arrivée en gaz naturel de sa maison. Le gaz résiduel dans la conduite provoque une explosion vers 12h15. Les secours transportent à l'hôpital le septuagénaire légèrement brûlé au visage. Un mur de la maison s'est effondré et la municipalité prend un arrêté de péril imminent en raison de la vétusté des locaux endommagés.
- 
- 